

Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?

Ouverture du colloque

M. Vial, responsable du DESS Evaluation :

La VAE est pour nous, universitaires, un problème particulier.

Je dois d'abord rendre légitime le titre du colloque « évaluer les acquis professionnels ». On m'a déjà demandé pourquoi on n'avait pas appelé ce colloque « la VAE » tout simplement, alors que quand on en parle entre nous, on parle de la VAE ? D'abord parce que je crois que le terme VAE est à la mode, et qu'il est employé souvent pour englober la loi 1985, alors que pour ma part, je considère que la loi 1985, c'est une autre mesure que celle de la validation des acquis, c'est une mesure d'équivalence de diplôme, de dispense de diplôme, et qu'on n'a pas à mettre tout sous le même terme de validation des acquis de l'expérience.

Ensuite, il ne faut pas nier, même s'il faut être optimiste qu'à l'université, existent ce qu'on appelle les « académistes » qui ne veulent pas de la VAE. Leurs arguments, en général c'est que cette mesure est une conséquence dangereuse de la mondialisation, du chômage, du retour en force du patronat, de la baisse de l'influence syndicale, de la réutilisation des travailleurs, autrement dit c'est la marchandisation des savoirs. Et ces arguments là, ou en tout cas, ces slogans là, on ne peut pas faire, comme s'ils n'existaient pas. La VAE ne va pas de soi, ni à l'université, ni ailleurs, elle est en soi une pratique problématique. Ceci étant dit, elle est un droit du travail.

On n'a donc pas voulu reprendre le terme officiel mais on a bien voulu poser une thématique « valider les acquis professionnels », car parler de valider les acquis professionnels, ce n'est pas parler de leur origine. Les acquis professionnels peuvent avoir été acquis dans l'exercice du travail ou bien dans l'exercice de la vie associative, bénévole, ou privée. Donc le terme de VAE ne dit rien de l'origine des acquis, alors que nous on préférerait qu'on parle des acquis pour les professionnels, de validation des acquis professionnels, puisqu'en fin de compte tout ça c'est pour fabriquer un professionnel.

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

C'est donc une certification qualifiante qui donnera un titre ou un diplôme identique à celui qui a suivi la formation. Je crois qu'il faut insister, je pense même que sur le diplôme obtenu ne devrait pas figurer qu'il a été obtenu par VAE. Mais je sors de deux jours de recrutement où j'ai vu des papiers où il était indiqué que le diplôme avait été obtenu par VAE. Donc, il y a des cafouillages dans les pratiques.

D'ailleurs il n'y a qu'à voir comment on parle de la VAE : Tantôt c'est un dispositif, tantôt c'est une procédure, tantôt c'est un processus : on hésite, on emploie tous ces mots comme s'ils étaient synonymes alors que tout le monde sait qu'ils ne le sont pas et puis surtout on généralise à tous les diplômes, à toutes les situations, un dispositif universel comme s'il n'y avait pas de différence entre la plomberie ou la boulangerie, et une licence et un DESS. Je pense qu'on va un peu vite en besogne et qu'il faudrait prendre le temps de réfléchir un peu, c'est pour ça que nous avons décidé de réfléchir ici pendant deux jours. Je crois que ce n'est pas du luxe. Avant de dire « ça marche », je voudrai savoir dans quoi on met les pieds.

Pour commencer la réflexion, je vais vous montrer deux documents : l'un issu du « monde professionnel » comme on dit, (comme si l'université n'était pas dans le monde professionnel) il n'y a pas moyen de faire comprendre aux gens que nous aussi nous sommes des professionnels... Donc, un document issu du monde professionnel et un autre issu d'une université. Ce qui est intéressant, c'est que ces deux documents sont construits de la même manière, en trois parties, pour commodité de présentation j'ai coupé partie par partie.

Doc 1 = monde professionnel

I. INFORMATION CONSEIL
Donner une information couvrant l'ensemble de l'offre de certification et des systèmes de validation de l'expérience. Apporter un conseil individualisé à toute personne pour la construction d'un parcours possible d'accès à une certification
Structures d'accueil ANPE, Missions Locales, Centre d'information sur les droits des femmes, centres régionaux d'information, Jeunesse...
Informez sur :

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Les différentes étapes du dispositif VAE

Les différentes certifications

Les différentes structures d'information et de conseil sur la VAE

Points relais Information conseil

Prise en compte de l'évolution professionnelle de la personne

Repérage des domaines d'expérience

Travail sur les différentes hypothèses de certification

Assurer le relais entre l'utilisateur et les dispositifs de validation / certification envisagés

On voit que dans le document 1 professionnel, la première partie s'appelle « information conseil » : il s'agit de donner l'information au candidat pour qu'il se repère dans l'ensemble des procédures existantes qui lui permettraient de se faire qualifier. On lui indique où il peut se renseigner et on essaie de faire le relais entre le candidat, ici remarquez qu'il est appelé « l'utilisateur » et on lui indique les endroits où il peut se faire certifier.

Doc 2 universitaire :

I. ORIENTATION

Donner une information couvrant l'ensemble de l'offre de certification et des systèmes de validation de l'expérience.

Apporter un conseil individualisé à toute personne pour la construction d'un parcours possible d'accès à une certification

Structures d'accueil

ANPE, Missions Locales, Centre d'information sur les droits des femmes, centres régionaux d'information, Jeunesse...

Université : bureau de la formation continue

Informer sur :

Les différentes étapes du dispositif VAE

Les différentes certifications

Les différentes structures d'information et de conseil sur la VAE

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Points relais Information conseil

Prise en compte de l'évolution professionnelle du candidat

Repérage des domaines d'expérience

Travail sur les différentes hypothèses de certification

Assurer le relais entre l'utilisateur et les dispositifs de validation / certification envisagés

Dans le second document, la première partie est appelée « orientation » et c'est à peu près la même chose que précédemment sauf que l'on a ajouté que l'on peut se renseigner à l'université, ce qui n'est pas dans le premier document, et que le bureau de la formation continue est fait pour ça, et on ne parle plus, ni de personne, ni d'utilisateur mais de candidat tout simplement. Il n'y a pas de grand changement pour la page 1, sauf le titre « d'information conseil » pour l'un d'« orientation » pour l'autre.

La deuxième étape est appelée « accompagnement » dans les deux cas. Sauf peut être que dans le second cas, il y aura un « s » à accompagnement. Donc, c'est toujours du point de vue de l'accompagnateur : il s'agit d'aider l'accompagné (le candidat) à décrire sa vie professionnelle et sa vie personnelle pour extraire les pépites qui seront validées. Alors, il y a deux mots qui me paraissent clé, c'est « décrire les activités » et « formaliser l'expérience » mais la formalisation dont il est question ici, on ne sait pas trop expliciter ce que cela veut dire, quelle est la nuance entre décrire et formaliser ?

Doc1 professionnel :

II. ACCOMPAGNEMENT

Aider à la description de l'activité professionnelle du candidat et informer sur la procédure d'évaluation

Phase 1

Vérification et contractualisation de la demande

Phase 2

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Aide à la sélection de(s) expérience(s) à retenir

Identification des domaines d'activité

Du niveau de responsabilité

Des fonctions assurées

Aide méthodologique à la description des activités

Aide à la formalisation

Et à la description de l'expérience

Préparation à l'évaluation d'une pratique professionnelle

Le deuxième document universitaire distingue un accompagnement administratif d'un accompagnement pédagogique ou formatif. L'accompagnement administratif aide le candidat à suivre la bonne procédure administrative, légale, économique notamment pour régler les problèmes de possible inscription à tel moment, payer tant, etc. Et l'accompagnement pédagogique et formatif est assuré par le responsable du diplôme. Qui peut d'ailleurs refuser l'accompagnement parce qu'on a dit tout à l'heure que l'accompagnement n'est pas obligatoire pour le candidat, le candidat peut ne pas vouloir être accompagné mais il faudrait aussi que les universitaires puissent ne pas vouloir accompagner quelqu'un. En tout cas, c'est une question à se poser. Notamment, si on a un nombre trop important de candidats, je ne vois pas comment on va faire pour les accompagner en plus de toutes les autres charges qui sont les nôtres...

Doc 2 universitaire :

II. ACCOMPAGNEMENT

1 Accompagnement administratif :

Vérifier la faisabilité de la demande du candidat

Informé sur le parcours à effectuer (dates butoir) et son prix

Vérification et contractualisation de la demande d'un point de vue administratif (légal et économique)

2. Accompagnement pédagogique, formatif :

Acceptation ou refus de l'accompagnement par le responsable du diplôme

Contractualisation de la demande : étapes, dates butoir, produits

Aider à la constitution du dossier pour le jury

Aider à la description de l'activité professionnelle du candidat : reconnaissance des apprentissages effectués

Aider à la sélection de(s) expérience(s) à retenir

Identifier les domaines d'activité

le niveau de responsabilité

Les fonctions assurées

Les savoirs utilisés en situation

Aider à la formalisation de l'expérience :

Apprendre à comprendre et à nommer sa pratique en fonction du diplôme visé

Préparation à la passation devant le jury

Alors ce qui est un peu différent ici, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de décrire l'activité mais de reconnaître dans l'activité antérieure (professionnelle ou pas) des apprentissages effectués : on parle ici de « reconnaissance des apprentissages effectués ». Et ces apprentissages ne sont pas seulement indiqués en terme de domaine d'activités, de responsabilités, de fonctions à assurer mais aussi en terme de « savoirs utilisés ». Le terme de savoir est absent du premier document, ce qui pour nous à l'université n'est pas possible. Alors maintenant, de quels savoirs s'agit-il ? Savoirs dits théoriques et abstraits ou bien de savoirs appropriés, mis en actes dans une pratique ? Est ce qu'il s'agit de savoirs expérientiels, puisque le terme existe ? Là aucune solution à cette question, c'est pourtant une question fondamentale. Mais remarquons que le premier document ne parle pas de savoirs.

Formaliser l'expérience est décliné en « apprendre à comprendre et à nommer sa pratique en fonction du diplôme visé ». La première chose qu'on attend du candidat, c'est qu'il fasse le lien entre ses acquis et le référentiel du diplôme visé. La dernière ligne de préparation à la passation devant un jury assimile l'accompagnement pédagogique à l'accompagnement qui est déjà fait actuellement pour les mémoires par les universitaires à l'intérieur de leur diplôme. Au lieu de préparer un mémoire, on prépare la constitution d'un dossier pour le jury, c'est-à-dire je crois que les universitaires peuvent revendiquer que ça entre dans leurs charges et que ce soit payé au même titre que l'accompagnement d'un mémoire. Avec les mêmes problèmes, c'est à dire que quand vous avez à accompagner cinq mémoires dans l'année, en général, le sixième vous dites

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

« je peux plus ». Alors si on est menacé d'avoir 1300 demandes de VAE à l'université, on fait comment ?

Troisième partie du document :

III. EVALUATION

Attribuer ou pas la certification visée

Préconiser la nature des actions complémentaires

Entretien avec le jury de validation

Délivrance du diplôme, titre ou certificat entier

ou

Validation

Partielle

Ou aucune validation

Préconisation d'actions complémentaires :

Formation

Contrôle des connaissances

Aptitudes et compétences

Remarquons le mot évaluation, dans le premier document , c'est le rappel de la loi, vous savez qu'on peut attribuer un diplôme entier ou une partie du diplôme ou rien du tout. Sauf que quand un candidat a payé, a été accompagné, comment va-t-on s'autoriser à ne rien lui valider ? Mais ce n'est pas une question d'argent, c'est avant tout une question d'éthique. Et puis bien sûr, on peut lui préconiser des parcours pour compléter.

Dans le second document, on parle de la validation, de certification donc de contrôle, puisqu'il s'agit de constituer le jury, d'avoir un entretien et le jury est là pour poser un verdict donc arrêtons d'avoir peur du mot contrôle, c'est une situation de contrôle comme les autres, comme toutes les situations de certification. Qu'est ce qu'il y a de différent ? Les deux validations sont les mêmes. La différence est dans le titre qui signale qu'on assume d'être dans une situation de contrôle pour le document deux alors qu'on confond contrôle et évaluation dans le document un. Ce n'est pas parce qu'il y a un accompagnement qu'il faut se faire croire qu'on est simplement dans l'évaluation formative où on serait dans l'harmonie, le consensus et tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil.

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Doc2

VALIDATION ET CERTIFICATION : CONTRÔLE –

1. Constitution du jury
2. Entretien
3. Verdict

Le jury attribue ou pas la certification visée

Préconise la nature des actions complémentaires

Délivrance du diplôme, titre ou certificat entier (y compris d'un diplôme de niveau inférieur à celui demandé) = certification

Ou

Validation

Partielle (y compris d'un diplôme de niveau inférieur à celui demandé)

Ou aucune validation

Préconisation d'actions complémentaires :

Formation

Contrôle des connaissances

Aptitudes et compétences

Ce qui m'intéresse c'est la comparaison de ces deux documents :

Doc1 pour les filières professionnelles

I. INFORMATION CONSEIL

Donner une information couvrant l'ensemble de l'offre de certification et des systèmes de validation de l'expérience.

Apporter un conseil individualisé à toute personne pour la construction d'un parcours possible d'accès à une certification

Structures d'accueil

ANPE, Missions Locales, Centre d'information sur les droits des femmes, centres régionaux d'information, Jeunesse...

Informé sur :

Les différentes étapes du dispositif VAE

Les différentes certifications

Les différentes structures d'information et de conseil sur la VAE

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Points relais Information conseil
Prise en compte de l'évolution professionnelle de la personne
Repérage des domaines d'expérience
Travail sur les différentes hypothèses de certification
Assurer le relais entre l'utilisateur et les dispositifs de validation / certification envisagés

II. ACCOMPAGNEMENT

Aider à la description de l'activité professionnelle du candidat et informer sur la procédure d'évaluation

Phase 1

Vérification et contractualisation de la demande

Phase 2

Aide à la sélection de(s) expérience(s) à retenir

Identification des domaines d'activité

Du niveau de responsabilité

Des fonctions assurées

Aide méthodologique à la description des activités

Aide à la formalisation

Et à la description de l'expérience

Préparation à l'évaluation d'une pratique professionnelle

III. EVALUATION

Attribuer ou pas la certification visée

Préconiser la nature des actions complémentaires

Entretien avec le jury de validation

Délivrance du diplôme, titre ou certificat entier

ou

Validation

Partielle

Ou aucune validation

Préconisation d'actions complémentaires :

Formation

Contrôle des connaissances

Aptitudes et compétences

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Doc2 pour les filières universitaires

I. ORIENTATION
<p>Donner une information couvrant l'ensemble de l'offre de certification et des systèmes de validation de l'expérience.</p> <p>Apporter un conseil individualisé à toute personne pour la construction d'un parcours possible d'accès à une certification</p> <p>Structures d'accueil</p> <p>ANPE, Missions Locales, Centre d'information sur les droits des femmes, centres régionaux d'information, Jeunesse...</p> <p>Université : bureau de la formation continue</p> <p>Informer sur :</p> <p>Les différentes étapes du dispositif VAE</p> <p>Les différentes certifications</p> <p>Les différentes structures d'information et de conseil sur la VAE</p> <p>Points relais Information conseil</p> <p>Prise en compte de l'évolution professionnelle du candidat</p> <p>Repérage des domaines d'expérience</p> <p>Travail sur les différentes hypothèses de certification</p> <p>Assurer le relais entre l'utilisateur et les dispositifs de validation / certification envisagés</p>
II. ACCOMPAGNEMENT
<p>1 Accompagnement administratif :</p> <p>Vérifier la faisabilité de la demande du candidat</p> <p>Informer sur le parcours à effectuer (dates butoir) et son prix</p> <p>Vérification et contractualisation de la demande d'un point de vue administratif (légal et économique)</p>
<p>2. Accompagnement pédagogique, formatif :</p> <p>Acceptation ou refus de l'accompagnement par le responsable du</p>

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

diplôme

Contractualisation de la demande : étapes, dates butoir, produits

Aider à la constitution du dossier pour le jury

Aider à la description de l'activité professionnelle du candidat :

reconnaissance des apprentissages effectués

Aider à la sélection de(s) expérience(s) à retenir

Identifier les domaines d'activité

le niveau de responsabilité

Les fonctions assurées

Les savoirs utilisés en situation

Aider à la formalisation de l'expérience :

Apprendre à comprendre et à nommer sa pratique en fonction du
diplôme visé

Préparation à la passation devant le jury

VALIDATION ET CERTIFICATION :

CONTRÔLE –

Constitution du jury

Entretien

Verdict

Le jury attribue ou pas la certification visée

Préconise la nature des actions complémentaires

Délivrance du diplôme, titre ou certificat entier (y compris d'un diplôme de niveau inférieur à celui demandé) = certification

Ou

Validation

Partielle (y compris d'un diplôme de niveau inférieur à celui demandé)

Ou aucune validation

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Préconisation d'actions complémentaires :

Formation

Contrôle des connaissances

Aptitudes et compétences

Remarquons que premièrement, qu'il y a un point commun qui est que le processus découpé en trois étapes, ces trois étapes nous rappellent fortement avant pendant après ou avant, pendant, à la fin autrement dit les trois étapes traditionnelles en évaluation, dans la formation, l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Alors peut-être que ce modèle là peut être remis en question, en tout cas, arrêtons de croire que ce tricotage est naturel, *il est le résultat d'une modélisation*. Ça, c'est le premier intérêt, le point commun, il est là, il y a derrière ces deux documents une certaine vision de l'évaluation et de la formation.

Deuxième intérêt pour moi de comparer ces deux documents, c'est qu'on peut dans le second document notamment, voir apparaître que la première faille, c'est en fait de construire un projet qui va être réalisé avec l'aide de quelqu'un qu'on appelle un accompagnateur, pour aboutir à un contrôle ou une certification possible à partir de l'entretien et on peut aussi continuer parce que la chose n'est pas bouclée par des conseils pour une suite possible de formation au-delà du processus VAE. Alors j'introduis la notion de projet pour insister, pour dire que *la VAE n'est en fin de compte qu'une démarche d'évaluation du début à la fin*. L'évaluation n'est pas la dernière étape de la démarche VAE, c'est la démarche entière qui est construite comme un dispositif d'évaluation, tout simplement.

Alors à partir de là, je voudrais vous poser des questions, puisque vous allez travailler entre vous dans les ateliers, pour stimuler un peu votre réflexion. Des questions qui abordent les grandes questions traditionnelles en évaluation : *quelle est la différence entre valider, évaluer, contrôler, certifier ?* Et puis, *la différence entre une aptitude, une compétence, une connaissance ?* Entre *accompagner, guider, conduire, diriger, faire réussir, aider à construire son propre chemin ?* Si on est là pour vérifier et là je parle des membres du jury, on le fait *par rapport à quels référentiels* et que doit comporter au minimum ce référentiel ?

Vial, M. (2003) Dispositif VAE, dispositif d'évaluation. Ouverture du colloque Evaluer les acquis professionnels : quels changements dans les pratiques de l'intervenant chargé de missions d'évaluation du fonctionnement des organisations et des relations humaines ?, département des sciences de l'éducation, Université de Provence.

Ensuite, des questions plus stratégiques : quel jeu jouent les professionnels là dedans qui sont ceux qui à la fois commandent la VAE, souvent la payent et se retrouvent dans les jurys. *A-t-on réfléchi à la distribution entre les rôles de payeur, demandeur et client ?*

Enfin, une série de questions sur la VAE et l'apprentissage

La VAE est-elle une situation d'apprentissage ? Mais alors que signifie apprendre là dedans ? Est-ce que c'est simplement dévoiler un su, un savoir déjà là ou bien construire un savoir dans l'accompagnement ? Est-ce qu'on le *construit ou est-ce qu'on le révèle* ? Et si on parle de savoir, *de quel savoir on parle* ? Et dans quelles situations alors faut-il envisager l'accompagnement ? Faut-il construire de situations particulières dans la période de l'accompagnement et lesquelles ?

Donc aujourd'hui, on va se centrer dans les ateliers sur ce genre de questions. Demain, on va se centrer sur l'intervenant puisque ce DESS forme des intervenants en organisation chargés de missions d'évaluation. Quelle place peut-il tenir dans la VAE ? Alors la question posée qui les intéresse au premier chef, c'est peuvent-ils accompagner des VAE ? Un cabinet de consultants peut-il proposer cet accompagnement ? Alors, c'est une bonne question parce que ça existe déjà, mais à quelles *conditions* ? Et notamment, si le nombre de demandes continue d'augmenter, il ne s'agit pas de se demander s'ils peuvent mais il *faudra* qu'ils suppléent à l'université, notamment. A ce moment là, l'afflux de candidatures rendrait nécessaire, indispensable l'intervention du consultant alors à quelles conditions, à partir de quel partenariat avec l'université, à partir de quelles compétences le consultant va travailler, encore une fois à partir de quel référentiel et de quelle formation ? ...